



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24108740***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

09 JUL. 2024

Le Greffier
GreffierN° d'entreprise : **0684 906 013****Nom**(en entier) : **THERAVET**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Jean Mermoz 32/1, 6041 Gosselies****Objet de l'acte : Nomination et renouvellement d'administrateurs**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 juin 2024 :

"5. Résolution :

L'assemblée décide de confirmer la nomination de l'administrateur coopté par le conseil d'administration en date du 20 mars 2024, à savoir FATAKI BV, représentée par Johan Dreesen.

L'assemblée décide ensuite de renouveler le mandat de cet administrateur pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire ayant à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2027.

[...]

6. Résolution :

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de ENRICO BASTIANELLI SRL, dont le siège est établi à 1640 Rhode-Saint-Genèse, Avenue de la Libération 41, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0883.830.544, représentée par Enrico Bastianelli, avec prise d'effet lors de l'assemblée générale ordinaire de 2023 [soit le 1^{er} juin 2023] et pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire ayant à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2026.

A l'issue des décisions prises ci-dessus, le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé comme suit :

☐ Simon Wheeler, Président ;☐ NESYA GORIS LIFESCIENCES CONSULTING BV, représentée par Nesya Goris ;☐ ENRICO BASTIANELLI SRL, représentée par Enrico Bastianelli ;☐ FATAKI BV, représentée par Johan Dreesen."**7. Résolution :**

L'assemblée décide d'octroyer une procuration à Me Adrien Lanotte, et/ou Me Bjorn Delmoitié, et/ou Me Guillaume Sauvage, et/ou Me Antoine Clerbaux, et/ou à tout avocat du cabinet Harvest, ou à chaque membre du conseil d'administration de la Société, agissant seul, chacun avec pouvoir de substitution, afin de poser, exécuter et signer tous les documents, instruments, démarches et formalités et afin de donner toutes les instructions nécessaires ou utiles afin d'exécuter les décisions précitées, en ce compris, mais sans y être limité, les formalités de dépôt à la Banque Nationale de Belgique des comptes annuels et des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2023, les rapports annuels et le rapport du commissaire qui y sont liés ainsi que la réalisation des formalités de publication nécessaires, comprenant notamment la publication aux annexes du Moniteur belge des décisions susmentionnées."

Guillaume Sauvage
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).